Hérémence
Contact

Décembre 2014

Mâche – Erneyaz

Bouquetin — Vallon de Prafleur

Sommaire

1 – Le Mot du Président 3

2 – L'administration de la commune en 2014 4

2.1 Généralités 4 – 6

2.2 Sécurité 7

2.3 Ecoles 8

2.4 Santé 11

2.5 Trafic et équipement 12

2.6 Aménagement du territoire 16

2.7 Economie 17

2.8 Finances 21

3 – Citoyens à l'honneur en 2014 23

3.1 L'accueil des nouveaux habitants 23

3.2 Jubilaires 23

3.3 Majorité civique 25

3.4 Mérites sportifs et culturels 26

4 – Divers 28

4.1 *Montagn'art* 28

4.2 *Bicentenaire – Hérémence ouvre les feux* 29

5 – Sociétés locales 31

6 – Memento 32 – 33

VAL D'HÉRENS SOURCE D'ÉNERGIES

Hérémence european energy award

Cité de l'énergie

Le Mot du Président

1815 – 2015

Le canton du Valais fête le bicentenaire de son entrée dans la Confédération. Il est le 20e à y avoir été admis.

Après que la Diète fédérale ait signé le 12 septembre 1814 l'admission de notre canton, il a fallu attendre la fin du sursaut Napoléonien puis le Congrès de Vienne pour que la Constitution valaisanne soit acceptée en mai 1815. L'admission du canton du Valais dans la Confédération fut effective le 4 août 1815. Le Pacte fédéral qui organise le rapport entre les cantons a été signé le 7 août 1815.

En 2015, les festivités seront diverses et nombreuses. C'est une année de réjouissance par rapport à un acte historique fondamental pour les Valaisannes et les Valaisans.

L'un ou l'autre des événements qui marqueront ce bicentenaire feront étape dans notre commune. Réjouissons-nous de ces témoignages de la place qu'occupe Hérémence dans notre canton, soyons fiers des symboles qui forment notre quotidien et qui sont retenus pour cette commémoration cantonale.

Au travers de quelques événements locaux, la commune d'Hérémence marquera également sa fierté d'appartenir à la Suisse, au Valais, au Val d'Hérens.

1814 – 2014

La commune d'Hérémence se souvient de la constitution communale adoptée le 21 décembre 1814 par son assemblée de citoyens, sous la présidence de M. Antoine Bourdin.

Ce document avait été élaboré par un jeune étudiant au notariat, M. Michel-Elie Sierro. Il s'agissait de réorganiser la commune, créer un bureau de l'ordre des choses et nommer les fonctionnaires nécessaires à l'administration. Il y était notamment fixé que le conseil était composé de 12 membres, 3 de chacun des 4 quartiers principaux (Villa, Prolin, Mâche, Euseigne). Le premier élu de chaque quartier détenait une clé du célèbre coffre des archives dont l'ouverture n'était possible que par l'usage simultané des 4 clés.

Il faut certes replacer cette décision des hérémensards dans le contexte de l'époque. Après les révolutions populaires puis l'ère napoléonienne, les aspirations populaires et les mouvances politiques étaient très fortes, en Europe et en Suisse.

Cette constitution «hérémensarde» retenait 3 éléments fondamentaux qui ont conservé toute leur importance aujourd'hui encore: le respect des lois, la démocratie, la représentativité.

Au-delà des festivités liées au bicentenaire, 2015 nous offre l'occasion de réfléchir sur notre identité, de témoigner de notre gratitude pour ce que nos prédécesseurs nous ont légué, de poursuivre à façonner notre canton, notre commune, pour que les générations à venir puissent s'y épanouir.

Régis Bovier
Président d'Hérémence

L'administration de la commune en 2014

Généralités

Bienvenue Monsieur le Curé

En septembre 2014, les paroisses d'Evolène, Hérémence et Vex ont accueilli leur nouveau curé, M. Vincent Lafargue. Hérémence s'est faite un honneur de recevoir la messe d'intronisation de notre nouveau desservant. Le conseil de gestion et le conseil paroissial ont organisé les festivités y afférentes à la satisfaction des participants.

Cette installation représente un soulagement car il y a peu de temps encore, le diocèse imaginait ne pouvoir proposer qu'un seul curé pour toute la vallée. Elle occasionne par ailleurs une joie d'accueillir un jeune curé plein de dynamisme et d'ambitions pour nos paroisses.

Vincent Lafargue est né en 1975. Après avoir officié dans les milieux du théâtre et de l'enseignement, il entame en 2003 des études à la faculté de théologie de l'Université de Fribourg. Il est ordonné prêtre en 2010. Il a été vicaire de la Louable Contrée et assume dans le Val d'Hérens, pour la première fois, la conduite de paroisses.

Dans notre région, à peu près tous les citoyens sont des paroissiens. Ce sont donc vers les mêmes personnes que porte l'attention des autorités civiles et religieuses. Avec Vincent Lafargue, les autorités communales sont convaincues de pouvoir poursuivre les saines collaborations qui ont prévalu avec ses prédécesseurs.

Monsieur le curé Vincent Lafargue

À ce titre, il sied de remercier encore le père René Garessus qui a servi notre paroisse durant ces 8 dernières années.

Système d'information du territoire (SIT) et application mobile

Cette année, certaines améliorations ont été apportées à l'outil de consultation de notre SIT (système d'information du territoire).

Le SIT cartographique de la commune d'Hérémence est adaptatif. Il regroupe différents principes et technologies (HTML5, CSS, JS) pour permettre au visiteur de consulter le guichet sur différents appareils (ordinateur, smartphone, tablette). Ces nouvelles technologies permettent une amélioration de la rapidité d'affichage des cartes.

En plus d'un design plus épuré et adaptatif, les principales améliorations sont les suivantes:

- Une recherche dans un seul champ de saisie.
  Le guichet s'occupe de rechercher sur le numéro de parcelle, le numéro des bâtiments ou le lieu-dit en fonction de la valeur de recherche, ceci de manière stricte ou intuitive.
- Un bouton ⓘ d'information amélioré.
  En cliquant sur une parcelle en ayant activé ce bouton, vous obtenez des informations concernant cette parcelle.

  En parcourant les différentes couches avec les petites flèches dans le bandeau bleu en amont du masque d'information, l'utilisateur peut afficher toutes les informations concernant les objets sélectionnés et les couches actives.

En plus d'afficher des informations de base, l'utilisateur peut, via le bouton «propriétaire», consulter directement les propriétaires de la parcelle sélectionnée. Pour une question de protection des données, une recherche multiple pour un propriétaire donné n'est pas possible.

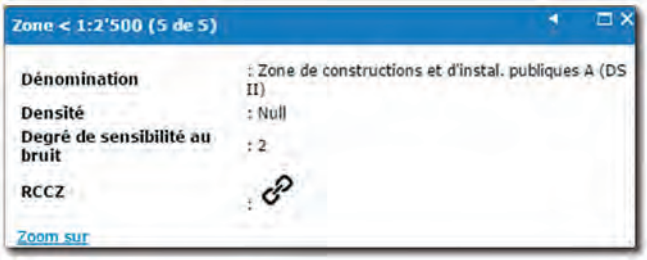

Pour les zones à bâtir, un lien avec les extraits du Règlement Communal des Constructions et des Zones (RCCZ) est disponible en un clic.

- Un bouton de localisation est disponible. Il utilise le GPS de l'appareil pour localiser l'endroit où se trouve l'utilisateur.
- Une nouvelle photo aérienne datant de 2011 a été mise en ligne.

Le SIT cartographique a été développé pour être publié comme une application native sur les différentes plateformes de téléchargement d'application en ligne. Il est ainsi disponible sur l'**App Store** pour le système d'exploitation **iOS** et sur **Google Play** pour le système d'exploitation **Android**.

Vous pouvez chercher cet outil en tapant, **«SIT heremence»** sur ces 2 plateformes.

A noter également que durant l'année 2015 le site internet communal subira une «cure de jouvence».

Les votations fédérales 2014

Cette année, ce sont 12 objets fédéraux et 3 objets cantonaux qui ont occasionné une convocation aux urnes en 4 week-ends différents.

Ces votations ont présenté les résultats suivants:

— Votation fédérale du 9 février 2014 —

Arrêté fédéral du 20 juin 2013 portant règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructu e ferroviaire. Contre-projet direct à l'initiative populaire «Pour les transports publics».

	Suisse	Hérémence
Participation	55.0%	73.0%
Oui	62.0%	43.3%
Non	38.0%	56.7%

— Votation fédérale du 9 février 2014 —

Financer l'avortement est une affaire privée - Alléger l'assurance-maladie en radiant les coûts de l'interruption de grossesse de l'assurance de base.

	Suisse	Hérémence
Participation	55.5%	73.0%
Oui	30.2%	31.8%
Non	69.8%	68.2 %

— Votation fédérale du 9 février 2014 —

Contre l'immigration de masse. Initiative populaire.

	Suisse	Hérémence
Participation	55.8%	73.1%
Oui	50.3%	51.1%
Non	49.7%	48.9%

— Votation fédérale du 18 mai 2014 —

Arrêté fédéral concernant les soins médicaux de base (contre-projet direct à l'initiative populaire «Oui à la médecine de famille»).

	Suisse	Hérémence
Participation	53.9%	73.7%
Oui	88.0%	84.4%
Non	12.0%	15.6%

— Votation fédérale du 18 mai 2014 —

Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants. Initiative populaire.

	Suisse	Hérémence
Participation	54.9%	73.8%
Oui	63.5%	76.1%
Non	36.5%	23.9%

— Votation fédérale du 18 mai 2014 —

Pour la protection de salaires équitables (Initiative sur les salaires minimums). Initiative populaire.

	Suisse	Hérémence
Participation	55.5%	74.1%
Oui	23.7%	12.5%
Non	76.3%	87.5%

— Votation fédérale du 18 mai 2014 —

Acquisition de l'avion de combat Gripen (Programme d'armement 2012 et loi sur le fonds Gripen)

	Suisse	Hérémence
Participation	55.3%	74.1%
Oui	46.6%	48.1%
Non	53.4%	51.9%

— Votation fédérale du 28 septembre 2014 —

«Stop à la TVA discriminatoire

	Suisse	Hérémence
Participation	45.9%	66.1%
Oui	28.5%	25.2%
Non	71.5%	74.8%

— Votation fédérale du 28 septembre 2014 —

«Pour une caisse publique d'assurance-maladie». Initiative populaire.

	Suisse	Hérémence
Participation	46.7%	66.1%
Oui	38.2%	32.1%
Non	61.8%	67.9%

— Votation fédérale du 30 novembre 2014 —

«Halte aux privilèges fiscaux des millionnai es (abolition des forfaits fiscaux)». Initiative populaire

	Suisse	Hérémence
Participation	49.2%	64.1%
Oui	40.8%	14.7%
Non	59.2%	85.3%

— Votation fédérale du 30 novembre 2014 —

«Halte à la surpopulation – Oui à la préservation durable des ressources naturelles». Initiative populaire (Ecopop).

	Suisse	Hérémence
Participation	49.4%	64.1%
Oui	25.9%	19.3%
Non	74.1%	80.7%

— Votation fédérale du 30 novembre 2014 —

«Sauvez l'or de la Suisse (Initiative sur l'or)». Initiative populaire

	Suisse	Hérémence
Participation	48.7%	64.1%
Oui	22.7%	20.7%
Non	77.3%	79.3%

— Votation cantonale du 18 mai 2014 —

Loi cantonale sur les soins de longue durée du 14 septembre 2011

	Valais	Hérémence
Participation	61.4%	73.2%
Oui	62.3%	64.8%
Non	37.7%	35.2%

— Votation cantonale du 18 mai 2014 —

Initiative populaire cantonale «pour un salaire minimum légal»

	Valais	Hérémence
Participation	61.4%	73.6%
Oui	19.3%	14.7%
Non	80.7%	85.3%

— Votation cantonale du 30 novembre 2014 —

Décret concernant la première phase de l'examen des tâches et des structures de l'Etat (ETS 1)

	Valais	Hérémence
Participation	51.5%	63.2%
Oui	58.5%	63.4%
Non	41.5%	36.6%

Sécurité

Du renfort pour la police intercommunale

Depuis le 1er juillet 2014 un assistant de sécurité publique (ASP) a pris ses fonctions au sein de la police intercommunale du Val d'Hérens. Il s'agit de M. Pierre-Marie Praz.

M. Praz a travaillé durant 5 ans comme agent de sécurité auprès de la police municipale de Nendaz.

En août 2013 il a obtenu son brevet d'agent de sécurité et a officié au service de la commune d'Anniviers durant 2 ans.

Depuis son entrée en fonction il seconde notre agent de police M. Giovanni de Luca qui était jusqu'à ce jour le seul agent de notre police intercommunale.

Avec cette augmentation d'effectif, les tâches pourront être diversifiées et la sécurité de nos agents lors d'interventions délicates sera plus conforme aux normes en vigueurs.

Nous souhaitons la bienvenue à M. Praz.

M. Pierre-Marie Praz

Nouvelle organisation de la Protection civile

Par souci d'efficacité et pour remplir au mieux ses missions, la protection civile valaisanne a revu son organisation, tant au point de vue territorial que stratégique. C'est ainsi qu'est né le concept PCi Valais 2012.

Six organisations régionales

Jusqu'ici, chaque commune valaisanne disposait de sa propre organisation (OPC communale). Le canton était alors constitué d'un patchwork d'organisations plus ou moins indépendantes.

La nouvelle protection civile, cantonalisée, a divisé sa couverture géographique en six grandes régions. Chacune d'entre elles dispose dès à présent des infrastructures, des synergies et des ressources propres à sa géographie et aux risques auxquels elle est exposée.

Notre commune est rattachée à la région d'intervention de Sion qui couvre 3 districts et 17 communes et qui compte 4 compagnies, soit: Hérens, Sion, Printse, Coteaux du Soleil.

Le commandant de cette zone d'intervention est le major Gauye Nicolas, hérémensard d'origine, domicilié à Sion. Il a pris le commandement de cette région le 01.01.2012, il est secondé par 3 officiers professionnels pour un effectif d'environ 600 astreints.

La Pci au service de la collectivité

Les changements apportés à la Pci, mis à part sa professionnalisation, garanti l'engagement efficace et coordonné des moyens d'intervention. La Pci assume toujours des tâches de protections, d'assistance et d'appui.

Concrètement, la compagnie Hérens, commandée par le premier lieutenant Fauchère Dominique a œuvré dans notre région du 3 au 10 octobre 2014 et a fourni les prestations suivantes:

- Gestion de poste de commandement de l'abri PC d'Hérémence
- Entretien des constructions de la zone d'intervention (abri PC)
- Collaboration avec le home St-Sylve
- Organisation d'une journée récréative pour les pensionnaires du home St-Sylve
- Réfection du bisse d'Euseigne avec l'appui du personnel des travaux publics

Pour la réfection du bisse, la démarche a été initiée par la Commune après discussion avec l'Union villageoise d'Euseigne.

Avant la réfection

Pendant la réfection

Après la réfection

Comme on peut le voir, la première étape de la remise en état du bisse d'Euseigne est une réussite, grâce principalement au savoir faire de tous les astreints de la protection civile.

Vous cherchez un but de promenade, aller découvrir le nouvel aménagement du bisse d'Euseigne, çela en vaut vraiment le détour.

Un grand merci à tous ceux qui ont œuvré à la réalisation de ce projet.

Ecoles

UAPE: Des enfants heureux

Depuis plusieurs années, l'unité d'accueil pour écoliers reçoit des écolières et des écoliers avant et après l'école ainsi que durant le temps de midi. Cette prestation fort appréciée par les familles et les enfants ne se résume pas à un simple accueil. Des livres, des jeux et des animations ravissent les plus jeunes grâce au talent, à la patience et à la bonne humeur de Sandra et de Solange. Les élèves plus âgés et plus assidus peuvent également bénéficier de ce temps d'accueil pour réviser leurs leçons ou pour avancer dans leurs travaux.

L'UAPE s'est développée dans les locaux de l'ancienne école ménagère d'Hérémence. Jusqu'en 2014, ces locaux ont gardé leur ancienne configuration, si bien qu'on se croyait encore davantage dans une salle de couture et de travaux ménagers que dans une unité d'accueil pour enfants. Par ailleurs, l'UAPE partageait sa surface avec le Centre médico-social du Val d'Hérens, lequel utilisait occasionnellement une partie de la surface pour le contrôle des nourrissons.

Bien conscient de ces inconvénients, le Conseil communal d'Hérémence a décidé que l'aménagement de l'UAPE serait l'une des priorités de l'année 2014. Les travaux de transformation ont pu être achevés pour la rentrée scolaire 2014-2015.

Et c'est une très belle surprise qui fut offerte aux yeux des bénéficiai es.

Une cloison ayant été abattue, la surface à disposition ravit par son étendue et par sa luminosité. Les matériaux sobres et résistants invitent au calme et à la bonne humeur. Des gobelets personnalisés contenant des brosses à dent nichent dans une tablette au-dessus d'un lavabo, offrant ainsi la meilleure hygiène possible.

Des WC ont également été annexés à l'UAPE. Par ailleurs, le réaménagement des locaux a permis de créer un nouvel espace fermé, spécifiquemen dédié au contrôle des nourrissons, à l'usage du CMS. Ce local fermé a été ainsi aménagé avec toutes les spécificités nécessaires et offre toutes les garanties d'immunisation et de discrétion.

Avec ces aménagements, la commune d'Hérémence fait un pas de plus vers l'amélioration de ses prestations en faveur des familles et des enfants.

Nouvelle UAPE

Le passeport-vacances change de visage

Depuis plusieurs années, à l'instar d'autres communes environnantes, la commune d'Hérémence est affiliée au passeport-vacances de Sion et environs. Le passeport-vacances offre durant deux semaines par année de multiples activités d'évasion, d'apprentissages et de découvertes aux enfants âgés de 5 à 15 ans, domiciliés dans les communes concernées. En 2015, le passeport-vacances aura lieu du 20 au 25 juillet et du 3 au 8 août.

Pour une modique somme de Fr. 35.–, les enfants ont un vaste choix d'activités. Artisanat, visite de musées, ateliers créatifs, loisirs récréatifs, randonnées, visites d'édifices, activités culturelles, aventures diverses, les thèmes les plus alléchants sont proposés. Chaque année, près de 1'500 enfants profitent de plus de 350 activités différentes.

Les enfants de la commune d'Hérémence participent de manière assidue au passeport-vacances et leur taux de fréquentation demeure très élevé.

Chaque commune partenaire doit désigner deux représentants, lesquels sont chargés de la coordination administrative et organisationnelle ainsi que de l'organisation d'activités sur le territoire communal. Pour Hérémence, cette fonction était assumée par M[mes] Natacha et Véronique Seppey durant ces dernières années. Le travail de coordination et d'organisation assumé par ces deux personnes a permis à de nombreux enfants d'Hérémence de vivre de très beaux instants de loisirs. Le Conseil Communal remercie Natacha et Véronique pour leur engagement tout en comprenant leur souhait de passer le témoin.

Pour les remplacer, le Conseil Communal a désigné M[me] et M. Audrey et Vincent Monbaron de Riod. Parents de deux enfants en âge scolaire, Audrey et Vincent représentent depuis quelques mois la commune d'Hérémence au sein de l'organisation. Désireux de développer également quelques activités sur le territoire communal, ils accueillent avec enthousiasme toute idée ou proposition.

M[me] et M. Audrey et Vincent Monbaron
Rue du Vieux-Village 2 — 1987 Hérémence
vincent.monbaron@hotmail.com — T 077 400 12 23

Rénovations du CO Hérens

Débuté en 2010, le lifting du CO Hérens s'achève en cette fin d'année 2014. Quel beau cadeau de Noël!... L'Etat du Valais et l'Association des communes du Cycle d'Orientation du Val d'Hérens, se sont unis voilà cinq ans, pour réaliser un grand projet de rénovation du bâtiment scolaire à Euseigne.

L'investissement global se chiffre à environ 4,5 millions dont plus de 3 millions à la charge des communes partenaires.

L'association des bureaux d'architectes Azur (Roux & Rudaz) et Favre & Fournier ont mené à bien le mandat de rénovation qui comportait les éléments suivants:

1. Rénovation globale du Cycle d'orientation régional d'une capacité de 180 élèves (Evolène, Hérémence, St-Martin et Vex)
2. Efficience éne gétique du bâtiment (enveloppe et fenêtres)
3. Salle de sport (rénovation du sol et des fenêtres)
4. Système de chauffage de tout le complexe
5. Cuisine et cantine scolaire (production jusqu'à 250 repas sur le temps de midi)
6. Salles de classe et locaux de direction
7. Sécurité et accessibilité (feu et ascenseur)

Cette rénovation complexe et exigeante est aujourd'hui terminée.

Des soucis... il y en a eu, mais la volonté de trouver des solutions, de collaborer et de donner un coup de rein le cas échéant a permis d'accomplir ce projet commun des 4 communes partenaires. Le Val d'Hérens bénéficiera ainsi d'un nouveau Cycle d'Orientation prêt à affronter les défi pédagogiques, technologiques et humains des prochaines décennies.

Et les élèves dans tout cela... ils sont comblés par ce magnifique bâtiment et profitent au maximum de toutes les nouveautés technologiques et structurelles pour un enseignement moderne et adapté aux exigences du monde d'aujourd'hui. Le confort d'utilisation a été amélioré pour les enseignants, les élèves, les sociétés sportives et les personnes qui participent aux cours de l'université populaire du Val d'Hérens.

Vous aurez certainement l'occasion de découvrir ce nouveau complexe scolaire et public dans le cadre d'un entraînement, d'une réunion de parents ou d'un cours de l'Unipop. Un grand merci aux communes partenaires du projet pour cette rénovation réussie, dans la réalisation et dans les délais. Un merci particulier à toutes les entreprises, les architectes, le groupe de conciergerie du CO et les intervenants de l'Etat.

Le Centre médico-social du Val d'Hérens s'agrandit

Les besoins sanitaires et sociaux du Val d'Hérens s'accroissent d'année en année. A l'instar de toutes collectivités valaisannes, les réponses aux besoins de la population augmentent en quantité et en complexité. Pour relever le défi du maintien à domicile, le Centre médico-social du Val d'Hérens a réorganisé ses prestations de manière à les valoriser et à les rendre plus efficientes. La mise en lien des équipes infirmiè es et d'aides à domicile est un exemple de déploiement d'une offre encore plus cohérente, au service des bénéficiai es.

A l'instar des nécessités médico-sociales, l'organisation du travail des soignantes et des soignants, des assistantes sociales et des assistants sociaux ainsi que des aides-familiales a considérablement évolué. Des colloques d'équipes sont nécessaires à la transmission des informations. Des réunions entre collaboratrices et collaborateurs permettent une meilleure efficacité. La réception d'usagers nécessite discrétion et hygiène irréprochables. Par ailleurs, l'ancienne école d'Euseigne constitue le lieu de ressourcement des professionnels, lieux dans lequel il doit y faire bon vivre.

Par le dynamisme du CMS du Val d'Hérens et grâce à la collaboration avec les autres centres régionaux, le personnel de soin et d'aide à domicile a pu être augmenté. Le CMS peut ainsi assurer une réponse la plus efficace possible aux besoins de la population de la vallée.

Occupant le deuxième étage de l'ancienne école d'Euseigne le personnel du CMS se trouve depuis quelques années un peu à l'étroit, au vu de l'évolution conjoncturelle. Après d'agréables discussions avec le comité de l'Association du CMS, la commune d'Hérémence a mis à disposition du Centre une salle de classe supplémentaire au premier étage. Puis la transformation des locaux fut décidée par le Conseil communal, afin de fournir au CMS un outil de travail répondant aux besoins modernes - réception d'utilisateurs ou de patients, colloques d'équipes, moyens informatiques etc.

Les travaux de transformation ont débuté au mois de novembre et se dérouleront sur trois étapes.

La première étape sera achevée à la fin du mois de février 2015. Elle consiste en l'aménagement de la salle de classe sud du premier étage. Cette salle sera config rée pour accueillir la direction et l'administration. Un bureau de réception et une salle de consultation y seront également aménagés.

Dès la fin de la première étape, c'est le deuxième étage qui sera transformé. La salle de classe nord servira de salle de conférence et comprendra une petite cafétéria.

Des locaux pour les équipes seront enfin mis à disposition dès 2016 dans les salles sud du deuxième étage.

La situation géographique idéale du Centre par rapport aux communes desservies constitue un atout indéniable pour l'efficacité des prestations offertes. Dès 2015, le Centre pourra envisager l'avenir avec un avantage supplémentaire: des locaux aménagés de manière à offrir aux professionnels des conditions de travail très favorables pour un meilleur service à la population du Val d'Hérens.

Contrairement à ce qui a été évoqué dans la presse (Nouvelliste du 27 janvier 2015) il n'a jamais été question de situer le CMS Hérens ailleurs qu'à Euseigne.

Trafic et équipement

Parking des Masses

Le parking des Masses est opérationnel depuis le début décembre dernier. Cette première saison d'exploitation devrait permettre de corriger les quelques défauts de jeunesse qui ne manqueront pas d'apparaître à l'usage.

Les travaux ont débuté en octobre 2012 après plus d'une année de procédure pour obtenir les différentes autorisations (déplacement du torrent, modification de la route devant le parking, parking lui-même et télésiège). Après carnaval 2013, l'ancien télésiège a été démantelé et remplacé par un bus afin de permettre la poursuite des travaux spéciaux et d'excavation. Au mois de mai, la construction du parking proprement dit a pu débuter et s'est poursuivie tout l'été, pour permettre le montage du télésiège en septembre et lui permettre ainsi d'être fonctionnel dès les fêtes de Noël.

Pour des raisons de sécurité liées à l'exploitation du télésiège, les travaux dans le parking ont dus être interrompus pour reprendre au mois de mai avec la pose des installations techniques et de défense incendie afin que tout soit opérationnel dès le 11 décembre 2014. Il est à noter que les délais impartis ont pu être respectés grâce à l'engagement et la disponibilité des entreprises impliquées, auxquelles nous réitérons nos chaleureux remerciements.

Le but de ce parking est de permettre principalement le stationnement à la demi-journée et/ou à la journée. La structure tarifaire a donc été adaptée dans ce but. Afin de ne pas pénaliser les commerces, un parking gratuit a été maintenu sur les places extérieures avec une durée maximale de stationnement de trois heures. En parallèle, un nouvel arrêt de bus a été aménagé à l'aval du parking permettant l'embarquement et le débarquement des usagers en toute sécurité hors de la chaussée ainsi que le stationnement supplémentaire de quatre cars (écoles, groupes, tour operator, ...).

Nous vous rappelons qu'un abonnement de dix entrées non consécutives à CHF 50.– et un abonnement de vingt entrées non consécutives à CHF 100.– sont disponibles pour les personnes domiciliées à Hérémence, directement auprès de l'Administration communale durant les heures d'ouverture des bureaux.

Le parking a été pensé pour donner un maximum de confort aux usagers qui peuvent garer et s'équiper au sec avant de rejoindre directement le télésiège par un ascenseur. Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir lors de l'utilisation de cette nouvelle infrastructure communale.

Entrée de Mâche

Depuis plusieurs années, la route cantonale à l'entrée nord de Mâche avait tendance à s'affaisser, ce qui était rendu visible par la position oblique des lampadaires d'éclairage public. En réalité, le bord aval de la route s'appuyait sur un ancien mur de champ, plus bas dans le talus et ce dernier qui s'écroulait entraînait avec lui une partie de la chaussée. Le Service cantonal des Transports, Routes et Cours d'eau (SRTCE) a donc décidé de remédier au problème en construisant un mur cyclopéen pour tenir la chaussée. Dans le même temps, le trottoir a été prolongé jusqu'à l'entrée du village où un escalier le relie à la Rue des Férys, permettant ainsi un cheminement piétonnier sécurisé.

Trottoir à l'entrée de Mâche

En parallèle, le SRTCE a décidé de refaire l'enrobé depuis ce chantier jusqu'à la partie «neuve» qui avait été mise en place lors de la réfection de la sortie de Mâche en lien avec le parking.

De son côté, la Commune a décidé de changer et compléter l'éclairage public de la traversée de Mâche avec une technologie LED, identique à celle mise en place à Ayer, Riod et à Lousse, mais adaptée au gabarit plus important de la route. Comme pour ces trois secteurs équipés ces dernières années, l'éclairage voit sa puissance abaissée à 80% de 22:00 à minuit, à 50% de minuit à 05:00 pour remonter à 80% de 05:00 à 06:00, à l'exception des mâts qui sont situés sur des passages piétons qui restent en permanence à 100% pour des raisons de sécurité, imposées par les normes en la matière.

Mur cyclopéen

Escaliers de Mâche

Les escaliers sous l'école de Mâche qui relient l'Impasse à la Rue des Férys, accusaient le poids des ans. Ils basculaient de côté et leur revêtement devenu lisse rendait la marche désagréable et peu sûre lorsque les escaliers étaient mouillés ou enneigés.

Avant d'entreprendre la réfection des escaliers, la conduite d'égouts qui se trouve au-dessous a été refaite et une deuxième conduite posée, afin d'anticiper le développement futur du réseau d'eaux claires dans le village. Les escaliers ont ensuite été reconstruits avec des contremarches en granit et des marches pavées selon le standard arrêté pour les espaces piétonniers. Un éclairage public à LED a aussi été mis en place afin d'assu er également leur usage de nuit.

Suppression des fosses à Mâche et Riod

La nouvelle STEP de Mâche a été mise en service fin 2012. Le collecteur de liaison Riod-Mâche a été mis en service fin 2013. En 2014, les propriétaires concernés ont été sollicités pour supprimer les fosses septiques.

En plus de l'exigence légale qui impose le raccordement des zones à bâtir à une installation de traitement des eaux usées (STEP), deux raisons importantes plaident pour cette suppression des fosses et à la mise en séparatif des réseaux:

- Pour le propriétaire, la fosse peut être une source de frais importante s'il faut périodiquement la vider, l'entretenir (plusieurs fuites sur des fosses ont été constatées ces dernières années).
- La STEP a de meilleurs rendements lorsque la part solide est importante. Actuellement, cette part solide reste bloquée dans les fosses ce qui complique le travail de l'exploitant de la STEP. C'est aussi pour cette raison qu'au fur et à mesure des interventions sur le réseau communal d'égout, il est recherché de séparer les eaux claires pour les conduire directement vers des exutoires naturels. Cela représente un investissement initial accru mais aussi une double économie à terme, soit une économie sur le fonctionnement propre de la STEP par l'augmentation du rendement et une économie sur le traitement puisque les volumes d'eaux claires ne passent finalement plus par la STEP.

A la fin 2014, environ 70% des propriétaires concernés ont effectué les travaux. Les autres ont reçu un rappel et un nouveau délai leur a été accordé, le but étant de terminer ces suppressions pour fin juillet 2015

Au fur et à mesure que le réseau séparatif communal s'étend, les bâtiments voisins devront modifier leur raccordement privé pour les mettre en séparatif et, le cas échéant, supprimer les fosses encore existantes. C'est pourquoi, dans le cadre de ces courriers, quelques propriétaires d'Euseigne ont reçu à leur tour une demande de mise en séparatif de leur raccordement.

Nous remercions les propriétaires concernés de leur diligence et de leur compréhension. Dans tous les cas, les renseignements peuvent être obtenus auprès du service technique communal.

Economies d'énergie

Dans son souci d'informer au mieux les citoyens, la commission «Energies» a mis sur pied une séance d'information concernant les économies d'énergie. Cette séance a eu lieu le 9 avril 2014 à la Salle Bourgeoisiale.

Avant que M. Patrick Dayer n'aborde les aides communales concernant la rénovation des bâtiments et des installations thermiques, M. Jean-Pierre Pralong a présenté des problèmes et risques liés à une mauvaise isolation, M. Paul Bovier a informé des solutions techniques pour isoler les bâtiments et M. Jean-Daniel Dayer a donné des explications sur la physique du bâtiment et les unités de mesures qui sont employées.

M. Jean-François Dayer qui a aimablement accepté l'invitation de la commission a ensuite présenté son installation de capteurs photovoltaïques, les raisons de son choix, les démarches et les aides financiè es sur lesquelles il a pu compter.

La quarantaine de personnes présentes a poursuivi la discussion pendant l'apéro offert à l'issue des présentations.

La commission a été agréablement surprise par la nombreuse participation et par l'intérêt montré par les citoyens pour ce domaine, au travers des questions et des discussions qui ont suivi la séance.

Hérémence
european energy award
Cité de l'énergie

Décharge des Chausses

L'autorisation de construire l'agrandissement de la décharge des Chausses nous a été délivrée le 20 mai 2014. Les travaux d'aménagement ont été ensuite mis en soumission et le chantier a pu commencer après les congés d'entreprise du mois d'août.

Les travaux ont porté sur le défrichement de la partie avale de la nouvelle décharge, la réalisation des drainages et les aménagements initiaux, soit la mise en forme du fond de la nouvelle décharge et la création des accès. Parallèlement, nous avons réalisé la mise en forme de la future place de réception des matériaux revalorisables (essentiellement la terre végétale et les enrochements) qui seront stockées sur la planie de l'ancienne décharge.

Après l'interruption hivernale, les travaux reprendront pour finaliser le revêtement de la place de revalorisation, réaliser les compensations écologiques et régler le contrôle d'accès.

En attendant, nous réglons avec le service cantonal de la protection de l'Environnement les dernières démarches en vue de l'obtention de l'autorisation d'exploiter. Si tout se passe bien nous espérons pouvoir ouvrir la décharge au mois de mai.

Décharge avant les travaux

Décharge après les travaux

Plaques de rues et numérotation des bâtiments

La pose des plaques de rues a été faite durant l'automne et l'hiver 2013/2014 conformément aux disponibilités du personnel de l'équipe TP. Tous les villages ont été équipés de même que le versant ouest de la Dixence. Reste encore le secteur hors de la zone à bâtir au-dessus d'Euseigne. Ce travail se terminera au printemps, dès que les routes seront praticables.

La pose des numéros d'adresse des maisons sera également effectuée; ces numéros sont en cours de fabrication. Dans le principe, ils seront posés contre les façades au-dessus des portes d'entrée principale des bâtiments. Dans la mesure où la porte d'entrée principale ne donne pas dans la rue, ils seront posés contre la façade à proximité immédiate du chemin donnant accès à l'entrée principale. Il est important que ces numéros soient posés de manière systématique afin que les usagers (mais aussi les services de secours,...) puissent facilement trouver les entrées des bâtiments.

Les numéros seront posés uniquement sur les bâtiments pouvant avoir une adresse postale, comme les habitations et les locaux accueillant une activité commerciale. Par contre, aucun numéro ne sera posé sur des granges, greniers, etc.

Ce travail devrait être achevé en 2015.

Qualité de l'eau potable

Le tableau ci-après résume les qualités physiques de l'eau distribuée dans le réseau communal. Cette qualité est la même partout, à l'exception du village de Mâche dont l'alimentation est assurée quasiment exclusivement par la source de Chirro:

Caractéristique	Unité	Réseau communal	Réseau Mâche
ph		7.9	7.9
Dureté	*°F*	9.9	13.3
Ammonium	*mg/l*	< 0.05	< 0.05
Chlorures	*mg/l*	1.8	1.7
Sulfates	*mg/l*	10	41
Nitrites	*mg/l*	< 0.01	< 0.01
Nitrates	*mg/l*	1.9	1.3
Magnésium	*mg/l*	7.1	5.9
Calcium	*mg/l*	30.3	43.2

L'eau distribuée par les consortages privés peut différer de ces données.

En ce qui concerne le calcaire, il peut être relevé une eau douce dans le réseau (de 8 à 14 °F) donc en principe peu de dépôt.

Le laboratoire cantonal a effectué en 2014 un contrôle de la teneur en arsenic dans le réseau. Elle atteint une valeur de 3.3 µg/l pour un maximum selon la norme de 10.0 µg/l ce qui est un bon résultat. Elle n'est par contre pas mesurable pour la source de Chirro.

Aménagement du territoire

Travaux du Scex-Frei

Le programme de surveillance des rochers du Scex-Frei a vu se réaliser en 2014 les travaux les plus importants d'ici à 2022. Ce programme est mené sous l'égide du Service cantonal des forêts et du paysage, section dangers naturels et du géologue cantonal. Si le mécanisme géologique était connu sur la base des relevés de terrains en surface, il était important de confirmer ces informations par des investigations en profondeur, notamment concernant la position des plans de glissement qui déterminent le volume de la masse en mouvement et donc le danger potentiel.

Pour ce faire, il a été décidé de réaliser deux ou trois forages dans des directions différentes, directement au fond de la faille afin de gagner 40 ml de longueur de forage. Toutefois, les conditions d'accès au site et la sécurisation du travail dans la faille ont notablement compliqué le chantier. Finalement, les forages ont pu être réalisés et équipés d'appareils de mesure des déformations (inclinomètres) qui vont permettre de définir un programme de surveillance des déplacements des masses en mouvement jusqu'en 2022.

Foreuse dans la faille

RPU du Fio

Les travaux d'équipement des parcelles et la mise à l'enquête du nouvel état qui en découle sont terminés. La Commission d'Exécution du RPU (CoEx) est en train de finaliser la partie financiè e qui aboutira à la mise à l'enquête publique du décompte final et de la répartition des frais. Une fois les éventuelles oppositions liquidées, les participations des propriétaires pourront être facturées et le RPU pourra être clos.

Projet régional de compensation globale de défrichements

Lors de l'établissement du projet de modification des torrents des Senîres et de Vouasset qui nécessitait des défrichements forestiers, le Service cantonal des Forêts et du Paysage (SFP) avait demandé à la Commune de trouver un projet de compensation global des défrichements.

Ces projets globaux de compensation de défrichements découlent du constat qu'il n'est pas sensé, dans un canton qui voit sa surface forestière croître de manière significative, de compenser m^2 pour m^2 les surfaces défrichées par la plantation de nouveaux arbres. Le SFP propose donc de trouver des mesures de protection de nature ou du paysage en lieu et place d'un reboisement dans un autre lieu.

Après l'étude de plusieurs propositions de mesures, c'est le projet de la Comba qui a été finalement retenu. Ce projet vise à maintenir des espaces ouverts sous la zone à bâtir du village d'Hérémence et le Bisse de Fan, secteur autrefois occupé par des champs et qui est en train de se boiser. C'est une mesure paysagère essentiellement «nature» dans les secteurs ou la végétation est de type «prairies sèches». L'objet du projet serait de défricher la grande partie des terrains, de garder quelques buissons rythmant le paysage et permettre à un ou des agriculteurs d'exploiter les surfaces avec des chèvres (pour combattre les buissons) et des moutons (pâture) afin de garantir la pérennité dans le temps des travaux initiaux de défrichements.

Actuellement, les démarches sont en cours en vue de faire approuver le projet, de trouver un éventuel exploitant et d'informer les propriétaires concernés.

Modification de la L T

La modification de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire est entrée en vigueur le 1er mai 2014. Les deux principaux éléments marquants de cette modification sont

- Le gel des surfaces des zones à bâtir qui a comme conséquence transitoire, en attendant le nouveau Plan directeur cantonal, de devoir compenser toute augmentation de la zone à bâtir par une diminution ailleurs de la même surface.
- L'introduction de mesures visant à empêcher la thésaurisation des terrains en zone à bâtir. Ces mesures ne sont pas précisées. Elles devront apparaître dans le nouveau Plan directeur cantonal et dans les modifications futures de la Loi cantonale sur l'Aménagement du Territoire (LcAT).

Le canton annonce qu'il mettra en consultation auprès des communes au début mars le Plan directeur cantonal révisé. De même, il mettra en consultation publique la LcAT révisée. Nous serons très attentifs au contenu de ces deux consultations. En effet, elles défini ont les bases des réflexions importantes pour le développement futur de la Commune que nous devrons mener ces prochains mois et prochaines années.

Economie

Pyramides d'Euseigne

La commission des Pyramides a poursuivi cette année ses réflexions sur la base du résultat de l'étude de la HES-SO Valais, section gestion et tourisme en vue d'une mise en valeur touristique du site des Pyramides.

Ces réflexions ont été présentées au Service cantonal des Routes, Transports et des Cours d'Eau (SRTCE) qui a entrepris en parallèle des études préliminaires pour la modification du tunnel sous les Pyramides. La place sur le site étant un des enjeux majeurs de sa mise en valeur touristique, la commission suit avec attention l'avancement des démarches cantonales pour les intégrer et poursuivra ses propres réflexions en 2015.

Mesures paysagères – Réseaux OQE

Qualité du paysage et agriculture

Les efforts consentis durant 2013 pour établir un projet au niveau du Val d'Hérens ont vu ceux-ci récompensés par la validation de ce projet concernant la qualité du paysage par l'OFAG (Office fédéral de l'agriculture) en juin 2014. Six autres régions bénéficie ont également de ces nouveaux paiements directs.

Ces contributions permettent d'encourager les prestations paysagères de l'agriculture en fonction des besoins et des particularités régionales. Leur réussite et les montants à disposition dépendent de la participation active des agriculteurs. Le montant maximal à disposition pour le Canton s'élève à près de 7 millions par année pour la période 2014-2017.

Les contributions à la qualité du paysage visent d'une part le maintien et, d'autre part, l'encouragement de la diversité des structures et des modes d'utilisation, qui contribuent à un paysage riche et vivant.

Une séance d'information aux agriculteurs a été organisée par le SCA (Service Cantonal de l'Agriculture) le 13 août 2014 à Vex. Elle a permis également d'établir un planning de signatures des conventions afin que ces subventions puissent être versées pour l'année 2014. Le montant maximal attribué est de CHF 360.00 par ha de surface agricole utile et CHF 240.00 par pâquiers normaux pour les alpages. Cette somme, versée dans un pot commun selon les exploitations inscrites, sera versée aux agriculteurs en fonction des mesures prévues par ces derniers.

Réseaux OQE

Petit rappel: ce réseau consiste, dans un périmètre délimité, (en l'occurrence celui-ci correspond au périmètre SAU, soit 670 ha) à favoriser la diversité des espèces végétales ou animales en maintenant ou installant dans les terrains agricoles un réseau de milieux naturels ou semi-naturels. Le but est de mettre en valeur et de conserver un patrimoine naturel, tout en permettant le développement des exploitations agricoles. A noter que seuls les exploitants bénéficiant de paiements directs ont droit aux contributions.

Ce type de réseau s'inscrit dans le programme de mesures fédérales d'encouragement de la biodiversité dans les zones agricoles et permettra, comme pour les mesures paysagères, à compenser quelque peu le manque à gagner provenant principalement de la contribution à la tête de bétail (UGB) qui n'est plus attribuée dès 2014.

Un cahier des charges très précis a été fourni par le service de l'agriculture. Le bureau Nivalp SA mandaté par la Commune d'Hérémence a récolté les données (SAU – exploitants,...), cartographié la typologie des milieux (steppiques, secs, pâturages,...), déterminé les espèces-cibles (faune et flo e), délimité le réseau provisoire et défini les objectifs écologiques et les mesures. Il a ensuite discuté avec le groupe d'accompagnement sur la faisabilité des mesures. Celles-ci ont été validées par ce groupe.

Une présentation publique s'est déroulée à Hérémence le 26 novembre 2014. Actuellement, et jusqu'à fin février 2015, les exploitants désireux de faire partie de ce réseau pourront, après des entretiens individuels, choisir s'ils veulent ou non faire partie de ce réseau par la signature d'un contrat qui doit être ensuite validé par le service de l'agriculture.

Afin d'assurer la pérennité du réseau, une association devra encore être créée.

Si la mise en place de ce réseau ne permettra pas le versement des subventions avant 2015, il est encore et naturellement possible à tous les exploitants déclarant déjà des mesures écologiques de pouvoir le faire pour l'année 2014.

Le Triage Forestier du Cône de Thyon inaugure son nouveau centre

Le nouveau bâtiment

Après 5 ans d'étude et de recherche de variante, après deux ans de projets, consultation et planification fin ncière et après une année de construction, le triage forestier inaugurait son centre forestier les 9 et 10 octobre 2014 à Sion.

Ce projet a été développé dans un esprit durable: bois récolté sur le triage (en l'occurrence sur la Bourgeoisie d'Hérémence), transporté jusqu'à la scierie de Riddes, pour qu'une fois scié, il puisse retourner à Sion pour être mis en œuvre auprès des charpentiers de la place.

La construction est du type «ossature» bois. Les parois et la charpente sont entièrement réalisées en épicéa massif local. Un total net (scié) de 100 m3 d'épicéa fut nécessaire à élever le bâtiment. Celui-ci répond aux exigences Minergies. L'isolation est composée de laine de bois (Pavatex) de provenance Suisse. La «peau» du bâtiment est composée de lames de mélèze de largeur variable. 800 m^2 de lames ont été posées, représentant 25m^3 de bois net ou 60m^3 de bois brut (bois rond). Le mélèze a également été coupé sur la Bourgeoisie d'Hérémence.

Le volume SIA du bâtiment représente 2'680 m^3, pour une surface au sol de la partie administrative de 215 m^2, respectivement 255 m^2 pour la halle de travail. L'ensemble des installations recouvre 3'554 m^2 de terrain en zone industrielle, y compris l'ancien bâtiment à copeaux, propriété du triage au Nord de la parcelle.

L'inauguration officielle a eu lieu le vendredi 9 octobre en présence des autorités communales et bourgeoisiales d'Hérémence, Vex, Sion et des Agettes. Les autorités forestières étaient représentées par Monsieur Olivier Guex, chef du service des forêts et Monsieur Jean-Christophe Clivaz, chef de l'arrondissement forestier du Valais central.

Le samedi 10 octobre fut quant à lui consacré aux portes ouvertes, où tout un chacun a pu visiter les installations. De nombreuses animations gratuites ont été proposées: nacelle géante de 54 mètres, démonstration de Timbersports (bûcheronnage de compétition à l'américaine), démonstration de sciage mobile et de tracteur forestier, tour en calèche, toboggan et maquillage pour les enfants. Environ 1'500 personnes se sont déplacées par une des plus belles journées de l'automne.

Jeux de précision

Bûcheronnage de compétition

Le centre forestier de Sion est dorénavant opérationnel et propose toute une gamme de produits en bois local liés au bois énergie (bois de feu, allume feu, pellets), aux aménagements extérieurs (bancs, tables, bassins, bacs à fleurs), ou aux produits bruts tels que les perches calibrées, les aplatis pour des marches d'escalier ou tout autre produit en bois brut sur mesure.

Nous rappelons également que la place «de Wolf» située aux Agettes et plus communément appelée le «Point 52», sera dorénavant ouverte du 1er mai au 30 novembre.

Nous profitons de cette tribune pour remercier les partenaires du triage, ainsi que les nombreux et fidèles clients qui permettent jour après jour au Triage forestier du Cône de Thyon de poursuivre et développer les activités liées à la mise en valeur des produits issus de nos forêts et surtout de faire valoir les compétences locales.

CÔNE DE THYON
TRIAGE FORESTIER

Projet développement régional – Mandelon

Le projet de Mandelon s'inscrit dans le cadre de la convention partielle N°3 du projet de développement régional Hérens 2009-2016 (PDR). Il consiste à transformer d'anciennes chottes alpestres en point de vente des produits de l'alpage, locaux d'hébergement et de restauration, ainsi qu'en gîte équestre. Le porteur de projet est le consortage de Mandelon.

Devisé à CHF 1'800'000.–, le projet bénéfici de subventions à hauteur de 84% sur CHF 1'023'000.– (montant subventionnable admis). 44% du montant subventionnable admis est pris en charge par la Confédération, 40% par le Canton et 10% par la Commune. 6% du montant admis et tous les coûts non reconnus sont à charge du porteur de projet.

Les travaux ont commencé à l'été 2013 et prévoient se terminer au printemps 2015. A ce jour, la maçonnerie, la menuiserie extérieure et la charpente sont terminées. Les ouvriers s'attèlent aux travaux de menuiserie intérieure, installation des sanitaires, chauffage, cuisine, carrelage. Tout a été mis en œuvre afin qu'ils puissent avancer au maximum avant la fin de l'année, afin de permettre l'ouverture du site au printemps 2015.

En ce qui concerne l'exploitation de l'alpage, le consortage va décider d'un futur gérant qui sera à même de gérer l'hébergement et la restauration.

La partie agricole, bétails et fabrication du fromage, est gérée depuis plusieurs années par une société dont les alpages d'Orcheraz, Essertze et Mandelon sont actionnaires.

Finances communales

Comptes

Les comptes 2012 et 2013 de la municipalité d'Hérémence se résument comme suit:

Rubrique	Comptes 2012	Comptes 2013
Fonctionnement:		
Charges	9'916'692.07	10'350'807.99
Produits	14'954'653.58	15'939'459.71
Autofinancemen	**5'037'961.51**	**5'588'651.72**
Amortissements	**4'821'888.15**	**5'039'919.90**
Variation de fortune +	**216'073.36**	**548'731.82**
Investissement:		
Dépenses	8'294'431.05	9'675'716.85
Recettes	341'416.90	1'537'177.95
Investissements nets en augmentation du patrimoine	**7'953'014.15**	**8'138'538.90**

Les dépenses nettes d'investissements, relatives à de grands chantiers en cours sur le territoire communal, en particulier la fin des travaux de construction du parking des Masses, sont restées stables par rapport à l'année 2012. Celles-ci sont financées par la marge d'autofinancement qui se dégage des comptes de fonctionnement et par les propres moyens de la commune.

Dans son rapport sur les comptes 2013 de la municipalité, la fiduciai e Fidag SA, reconnue par l'Etat et chargée de leur examen au sens de la loi sur les communes, atteste notamment que la comptabilité et le compte annuel ont été établis selon les dispositions légales et réglementaires, que les amortissements sont conformes aux exigences en la matière et que l'évaluation du patrimoine financier est cor ecte.

L'organe de contrôle conclut que, disposant de comptes équilibrés, la commune d'Hérémence fait face à ses engagements.

Les comptes 2013 de la municipalité ont été adoptés à l'occasion de l'Assemblée primaire de juin 2014.

Budgets

Les budgets 2013 et 2014 de la municipalité d'Hérémence se résument comme suit:

Rubrique	Budget 2014	Budget 2015
Fonctionnement:		
Charges	10'781'110.–	11'312'815.–
Produits	11'796'635.–	12'613'210.–
Autofinancemen	**1'015'525.–**	**1'300'395.–**
Amortissements	**1'687'170.–**	**1'500'300.–**
Variation de fortune	**- 671'645.–**	**- 199'905.–**
Investissement:		
Dépenses	3'384'000.–	1'457'000.–
Recettes	339'700.–	182'500.–
Investissements nets en augmentation du patrimoine	**3'044'300.–**	**1'274'500.–**

Le conseil municipal a dû réétudier les priorités de son plan quadriennal d'investissements et ralentir le rythme des investissements. En agissant de cette manière, il maintient les prestations en faveur de la population et se réserve des liquidités afin de pouvoir financer des projets de plus grande envergure qui sont à l'étude.

Le budget 2015 de la municipalité a été adopté à l'occasion de l'Assemblée primaire de décembre 2014.

Espace du cordonnier à la forge

Citoyens à l'honneur

L'accueil des nouveaux habitants

Pour la 7e année consécutive le conseil communal a convié à un apéritif de bienvenue les 39 nouveaux habitants ayant déposé leurs papiers dans notre commune durant l'année 2014.

C'est en toute simplicité et convivialité que les autorités communales et judiciaires ont reçu le 27 décembre 2014 à la maison bourgeoisiale les 8 personnes qui ont répondu à l'invitation.

Bienvenue à tous ces nouveaux résidants!

Jubilaires

Le conseil communal a eu le plaisir d'accueillir, comme à l'accoutumée, les jubilaires 2014.

Cette soirée de rencontre et surtout d'échange suivie d'un repas s'est déroulée dans une ambiance très conviviale et décontractée.

50 et 60 ans de mariage

50 ans de mariage

1. **Logean Michel** et **Christiane**
   Hérémence
2. **Mayoraz Hubert** et **Yvette**
   Hérémence
3. **Pralong Camille** et **Simone**
   Mâche
4. **Pralong Jean-Pierre** et **Odile**
   Mâche
5. **Richiedei Guerino** et **Marceline**
   Riod
6. **Sierro Roger** et **Marie-Rose**
   Hérémence

60 ans de mariage

1. **Amez-Droz Henri** et **Heidi**
   Mâche (excusés)
2. **Mayoraz Gérard** et **Gerta**
   Hérémence
3. **Seppey Placide** et **Albertine**
   Euseigne
4. **Sierro Albert** et **Marie-Louise**
   Hérémence

90 ans

1. **Dayer Narcisse**
   Hérémence
2. **Follonier Sidonie**
   Mâche (excusée)
3. **Gauye Paul**
   Euseigne
4. **Mayoraz Madeleine**
   Euseigne (excusée)

Toutes nos félicitations.

Gauye Paul, Euseigne – Dayer Narcisse, Hérémence

Majorité civique

Cette année c'est la classe 1996 qui a eu l'honneur d'être reçue par les autorités communales.

Une majorité civique qui a touché cette année 17 nouveaux citoyens.

Comme il est de coutume depuis quelques années, ils ont pu s'exprimer sur leurs orientations et aspirations futures. Une belle palette de motivation et de dynamisme.

Le président n'a pas manqué également de rappeler que notre système civique permet à tout un chacun de se prononcer. Une chance à saisir en usant de son droit de vote.

La distribution de livres a permis à chacune et chacun de faire une petite dédicace. Sympa l'initiative!

- **Baumgartner Maxime** de Denis et Marie-Cécile – Hérémence (excusé)
  4e année à l'Ecole Ardévaz (économie)
- **Bovier Camille** de Stéphane et Marie-Cécile – Mâche
  4e année au collège de la Planta (biologie-chimie)
- **Bovier Florent** de Paul et Maryvonne – Hérémence
  4e année au Lycée Collège des Creusets (biologie-chimie)
- **Bovier Mélanie** de Pascal et Sandra – Mâche
  2e année d'apprentissage de menuisière
- **Cretton Guillaume** de Bertrand et Jacinthe – Hérémence
  3e année d'apprentissage de viticulteur
- **Dayer Laura** de David et Valérie – Hérémence
  2e année au Lycée Collège des Creusets (latin-grec)

- **Genolet Joël** de Marc-André et Fabienne - Mâche
  2e année d'apprentissage d'électricien
- **Hays Jody** de Thierry et Danièle – Hérémence
  Réceptionniste d'hôtel
- **Mariéthoz Loris** d'Edgar et Claudia – Euseigne
  Stagiaire en carrosserie
- **Mayoraz Margot** de Gérald et Christine – Hérémence
  5e année au Lycée Collège des Creusets (espagnol)
- **Meillard Loïc** de Jacques et Carine – Hérémence (excusé)
  3e année d'apprentissage d'employé de commerce – ski de compétition
- **Moix Laura** de Jules et Viviane – Euseigne
  Stagiaire en nurserie
- **Moix Sophie** de Martin et Véronique - Hérémence
  2e année d'apprentissage de cuisinière
- **Morend Jérémie** de François et Marlène - Euseigne
  Agriculteur
- **Pralong Carole** de Roland et Claire-Lise - Euseigne
  Employée de commerce
- **Seppey Charlotte** de Grégoire et Christine – Hérémence
  5e année au Lycée Collège des Creusets (économie-droit)
- **Seppey Tatiana** d'Alain et Natacha - Euseigne
  Employée de commerce

Bienvenue à tous ces nouveaux citoyens d'Hérémence et plein succès dans leur vie professionnelle et privée.

Mérites sportifs et culturels

Sur proposition de la commission ad hoc, le conseil communal a désigné les mérites sportifs 2014 lors de sa séance du 13 novembre 2014.

Mérites sportifs:

— Niveau valaisan —

- **Le groupe «Gym Enfantine»** de la Société de Gym la Gentiane de Mâche: 2e place à la fête cantonale de gymnastique enfantine
- **M. Yann Hays**: Champion valaisan de contre la montre en cyclisme
- **Mme Julie Bovier**: 2e au championnat valaisan U18 sur 400m (athlétisme)
- **M. Jérémy Mayoraz**: Champion valaisan U18 sur 400m, 2ème sur 800m ; 2e au championnat valaisan de cross en cadets A (athlétisme)
- **M. Anton Gruber**: Champion valaisan de tir aux armes de chasse en catégorie combinée (grenaille et carabine) et catégorie «chasse haute»

— Niveau suisse —

- **Mme Julie Dayer**: Championne suisse junior M21 en Super-G
- **Mme Mélanie Meillard**: Championne suisse M16 en Super-G et Slalom géant; 2e en Slalom; championne valaisanne en Super-G et en Slalom
- **Mmes Linda Beytrison**, **Aurore Bovier** et **Régine Favre**: membres de l'équipe vainqueur du championnat de suisse de ligue B de Tchoukball.

— Niveau international —

- **M. Loïc Meillard:** Champion du monde junior M18 en Slalom géant et Super combiné; 2e en Super-G
- **M. Bastien Dayer:** 3e au classement général de la coupe du monde en télémark; champion suisse de télémark

Pour la 2e année, le conseil communal a également attribué un **«coup de cœur»** à:

M. Alphonse Dayer (1928) pour ses 70 ans d'activité au sein du chœur St-Nicolas d'Hérémence ainsi que pour sa traduction en patois des «Droits de l'Homme».

Julie Bovier

Julie Dayer

Le conseil communal a eu le plaisir de remettre les récompenses à tous ces heureux méritants lors de la réception des nouveaux citoyens le 27 décembre dernier à la maison bourgeoisiale.

Divers

Montagn'art: l'art international à la rencontre du public

Malgré la météo capricieuse de cet été, cette manifestation unique en son genre attire toujours autant l'attention du public. La démarche du Montagn'art s'inscrit dans un objectif de gratuité de l'accès du public aux sites de création artistique ainsi qu'aux animations. En conséquence, le budget repose sur le recours au sponsoring et sur l'autofinancement (vente des sculptu es).

Cette année, 8 nationalités étaient représentées avec notamment des artistes d'Italie, de Russie, de France, de Biélorussie, d'Allemagne, du Royaume Uni ou encore du Canada. S'ajoutaient à ces heureux élus nos fidèles artistes locaux: Dominique Seppey et William Besse.

C'est sous le regard de nombreux visiteurs que, du 11 au 16 août, ceux-ci ont sculpté leur œuvre partie d'un tronc d'arbre d'une hauteur de 2m50 sur le thème «Le feu». Les différents sites d'exposition aux Masses, aux Collons et à Thyon 2000, ont permis au public de découvrir l'évolution des sculptures jour après jour et également partager des moments de convivialité avec ces artistes qui, pour la plupart, vivent de leur passion pour le bois et l'art.

Le 14 août, la Place de la Tzena à Hérémence a vécu une journée au rythme des tronçonneuses avec nos 2 artistes locaux, Dominique et William, créant ainsi une animation au centre du village.

Cette 8e édition fut d'une excellente qualité et au terme de cette «compétition», c'est le public qui comme de coutume a joué le rôle de jury. Samedi 16 août, toutes les sculptures réunies aux alentours et sous la cantine aux Collons ont permis un dernier regard aux nombreux votants (600 bulletins de vote rentrés) et c'est au fina l'italienne Lara Steffe qui s'est imposée devant le français Alexandre Philippet et l'italien Matteo Zeni. Cette année les artistes ont pu également donner leur avis. Leur vote et choix s'est reporté sur le français Marc Georgeault.

Vous pouvez admirer la sculpture ayant remporté le 2e prix du côté de Riod.

Les réalisations des artistes qui participent au Symposium sont à acquérir. Si vous avez un coup de cœur pour l'une ou l'autre des sculptures n'hésitez pas à prendre contact à l'OT de Thyon-Région au 027/281 27 27.

A noter également que pour la 3e année consécutive, divers artistes valaisans exposent leurs œuvres à la salle paroissiale des Collons où l'on peut admirer leur savoir-artistique et leur talent. La participation de l'association «Centre d'accueil pour adultes en difficulté – CAAD» complète également le panel d'activités de cette manifestation par la vente d'objets de tous styles fabriqués par ces personnes en difficultés

Rendez-vous pour la prochaine édition qui aura lieu du 3 au 8 août 2015 sous le thème de «La Terre».

Le 1er prix de l'édition 2014 réalisé par l'artiste italienne Lara Steffe

Dominique Seppey et William Besse à Hérémence

Bicentenaire de l'entrée du Valais dans la Confédération

Hérémence ouvre les feux

Magnifique surprise pour les habitants de la commune d'Hérémence et du Val d'Hérens durant la nuit du 31 décembre 2014 au 1er janvier 2015.

Dès 18 heures, les Demoiselles d'Euseigne revêtirent leur costume du plus bel apparat. Parure argentée aux reflets de diamants, narguant les myriades d'étoiles d'un magnifique ciel d'hiver, elles se sont pavanées ainsi durant quelques heures, offrant à la population d'Hérémence et aux hôtes du Val d'Hérens leurs mythiques silhouettes élancées.

Par enchantement ou par fierté, en écho à l'illumination des Pyramides, l'église d'Hérémence a défié le crépuscule aux mêmes heures. Son clocher s'est enorgueilli sur fonds de gueules honorant les blasons de la commune d'Hérémence, du Valais et de la Suisse. Symbole de la servitude du pays et de l'amour, le rouge confère à l'édifice une nouvelle austérité qu'elle portera tout au long de cette année du bicentenaire.

En collaboration avec la Société de Développement du Val des Dix, la Commune d'Hérémence a souhaité marquer ainsi dès les premières heures de l'an neuf le bicentenaire de l'entrée du Valais dans la Confédération. Les premières minutes de l'an neuf ont également été marquées par un superbe feu d'artifice tiré aux pyramides, les éclairant furtivement de toutes les couleurs de l'arc en ciel…

Le choix des sujets illuminés ne fut pas anodin. Les pyramides d'Euseigne, témoins millénaires du passé représentent notre profond enracinement et notre identité alpine. Elles ont combattu l'érosion du temps tout en s'élevant vers le ciel comme un perpétuel défi, une invitation à nous exhausser pour mieux nous ouvrir aux défis du futur. Unissant les communautés du Val d'Hérens autour d'un avenir commun, elles constituent la porte d'entrée de notre vallée. Elles accueillent les gens d'ici et les gens d'ailleurs d'une semblable élégance, nous rappelant toutes et tous à notre humanité.

Elles nous invitent aussi à une destination exceptionnelle. Que nous soyons d'ici ou d'ailleurs, les paysages offerts par notre vallée nous époustouflent. Ils nous invitent à la contemplation ou à l'action. Ils nous permettent l'évasion intérieure ou l'aventure sous de multiples facettes. Le Val d'Hérens demeure une destination d'exception, une source d'énergies et de sérénités. Ainsi, la lumière sur nos plus belles demoiselles nous invite à valoriser notre patrimoine, à le développer encore davantage, à l'offrir à nos hôtes comme une source d'eau pure et cristalline.

L'église d'Hérémence nous parle également et nous renvoie à nos valeurs les plus fortes. La foi et la solidarité chrétienne résonnent en son sein. Les voix séculaires des prières et des actions de grâce comme des battements de cœur perpétuels lui donnent vie et lui confèrent l'âme que seuls possèdent les lieux où l'Homme se retrouve avec lui-même et avec sa force transcendante.

Son enveloppe de béton, controversée, critiquée lors de sa construction, marque le passage à une autre ère. Béton solidité, béton sécurité, béton énergie et économie. Avec le tourisme, l'énergie nous fait vivre. Elle nous permet d'offrir à la population locale les ressources nécessaires à son dynamisme. Elle nous invite également à considérer l'avenir avec sérénité et espérance, dans un esprit constamment renouvelé de solidarité et de démocratie.

La Commune d'Hérémence a voulu marquer le premier jour du bicentenaire avec deux symboles forts. Le clocher de l'église d'Hérémence refléter les couleurs de ses armoiries durant toute l'année 2015. Les pyramides seront à nouveau éclairées durant la première semaine du mois d'août 2015. Durant cette période, les deux faces seront illuminées.

La fête nationale du 1er août prendra également des allures particulières en cette occasion si spéciale.

Les autorités communales remercient toutes les personnes collaborant à la valorisation des principaux attraits touristiques: la Société de Développement du Val des Dix, les collaborateurs du Service technique de la Commune ainsi qu'un citoyen maître de la technique et initiateur du projet: M. Jean-Pierre Favey d'Euseigne.

Sociétés locales

Sociétés	Présidents	Adresse	NP Lieu	Adresse e-mail
Amicale des Chasseurs	p.a. M. Marc-Antoine Genolet	Rte de la Condémine 13	1987 Hérémence	ma-genolet64@bluewin.ch
Amicale des Sapeurs Pompiers	p.a. Mme Marielle Dayer	Rte de Mâche 34	1987 Hérémence	ma.dayer@bluewin.ch
Amicale Villageoise Mâche	p.a. Mme Marielle Dayer	Battr. 425 Mâche	1987 Hérémence	ma.dayer@bluewin.ch
Caisse d'assurance du bétail	p.a. M. Roger Dayer	Rue Centrale 5	1987 Hérémence	
Cercle Théâtral	M. Andy Dayer	Rte Principale 9	1987 Hérémence	andy.dayer@hotmail.com
Chœur «St-Nicolas»	p.a. M. Laurent Bovier	Rue de l'Eglise 28	1987 Hérémence	laubov@bluewin.ch
Chorale «St-Georges»	p.a. M. Norbert Seppey	Rue de Bétric 9	1982 Euseigne	norbert.seppey@bluewin.ch
Club de Pétanque	p.a. M. Sierro Candide	Rte Principale 68	1987 Hérémence	candidesierro@bluewin.ch
Commission touristique	p.a. M. Pralong Jean-Pierre	Rte Principale 13	1987 Hérémence	jean-pierre.pralong@bluewin.ch
Conseil de Communauté	p.a. M. Yvan Delaloye	Rte de la Condémine 72	1982 Euseigne	pydelaloye@hotmail.com
Consortage d'Essertze	p.a. M. Michel Mayoraz	Le Chemin Neuf 21	1987 Hérémence	michelmayoraz@bluewin.ch
Consortage d'Orcheraz	p.a. M. Bruno Genolet	Case postale 25	1987 Hérémence	
Consortage de Mandelon	p.a. M. Nicolas Gauye	Rte Devant l'Eglise 5	1981 Vex	
Fanfare «La Dixence»	p.a. M. Samuel Sierro	Rte de Courtille 32A	1981 Vex	sierro75@gmail.com
FC US Hérens	p.a. M. Joël Bourban	Rue de la Vouârde 2	1987 Hérémence	
Fifres et Tambours «Les Aiglons»	p.a. M. Marc-André Pitteloud	Ch. d'Ypresses 2	1992 Les Agettes	m-a.pitteloud@bluewin.ch
Fondation Robert & Mathilde Seppey	p.a. Mme Josiane Delavy	R. du Plan de la Croix 16	1982 Euseigne	info@fondationseppey.ch
Groupe folklorique «L'Alouette»	p.a. M. Didier Pitteloud	Impasse du Pattier 15	1981 Vex	didier@informapitt.ch
Guggenmusik «Les Peinsâcliks»	p.a. M. Frédéric Bourban	Rue de la Vouârde 2	1987 Hérémence	fredericbourban@gmail.com
Hérémence Jeunesse	p.a. M. Luke Dayer	Rue Centrale 5	1987 Hérémence	
Hérens Basket	p.a. Mme Alexandra Dayer	Rue des Grillons 5	1987 Hérémence	
Lè Tsaudric	p.a. M. J.-Michel Robyr	Rue de la Mâchette 8	1987 Hérémence	
Les Amis du Moulin	p.a. M. Bruno Genolet	Case postale 19	1987 Hérémence	bruno.genolet@bluewin.ch
Les Amis du Pain	p.a. Mme Chantal Gauye	Ch. des Pyramides 1	1982 Euseigne	chantal.gauye@bluemail.ch
Moto-Club Razes Pâquerettes	p.a. Mme Marielle Dayer	Rte de Mâche 34	1987 Hérémence	ma.dayer@bluewin.ch
Patrimoine Hérémence	p.a. M. Yvan Delaloye	Battr. 415 Mâche	1987 Hérémence	patrimoine.valdesdix@bluewin.ch
Section Ste Bernadette	p.a. Mme Lyse-Marie Pralong	Rte d'Argiller 7	1987 Hérémence	lyse.marie@hotmail.com
Ski-Club «Hérémencia»	p.a. M. Luc Genolet	Rte des Epinettes 10	1981 Vex	lgenolet@bluewin.ch
Ski-Club «Les Pyramides»	p.a. M. Frédéric Gauye	Faverze 19	1981 Vex	frederic.gauye@hotmail.com
Société des Pêcheurs amateurs	p.a. M. Vincent Bolli	Rte de Miège 30	3968 Veyras	
Société de Développement	p.a. M. Charly Sierro	Case postale 22	1987 Hérémence	heremence@valdherens.ch
Sté de Gym «La Gentiane»	p.a. M. Bertrand Cretton	Case postale 4	1987 Hérémence	bertrandcretton@hotmail.com
Sté de Tir aux armes de chasse du Sauterot	p.a. Mme Dayer Micheloud Clarisse	Rte d'Euseigne 12	1982 Euseigne	sauterot@gmail.com
Société de tir «Le Grütli»	p.a. M. Yannick Sierro	Route de la Fin 10	1982 Euseigne	sierroyannick@hotmail.com
Sté des «Vieilles Cibles»	p.a. M. P.-Alain Bourdin	Batterie du Village 12	1987 Hérémence	palbourdin@bluewin.ch
Tennis-Club Hérémence	p.a. M. Willy Roh	Rte Derrière l'Eglise 29	1981 Vex	wroh@bluewin.ch
Uni-Hockey-Club Hérens	p.a. M. Georgy Zäch	Rte de Mâche 30	1987 Hérémence	president@uhcherens.ch
Union Villageoise	p.a. M. Arsène Gaspoz	R. de la Combalette 5	1982 Euseigne	
Team Hérens	p.a. M. Théodoloz Daniel	Ch. de la Zinalette	1961 Vernamiège	

Memento

Administration communale (*)
Tél. 027 282 50 20
Fax 027 282 50 21

Ouverture du bureau:
Lundi: 14h à 17h30
Mardi: 14h à 18h
Jeudi: 14h à 17h
Vendredi: 14h à 17h
E-Mail: commune@heremence.ch
Web: www.heremence.ch

Cadastre (*)
Tél. 027 282 50 27
Fax 027 282 50 36

Ouverture du bureau:
Mardi: 14h à 18h
Jeudi: 14h à 17h30
E-Mail: cadastre@heremence.ch

Service technique (*)
Responsable: M. Dayer Patrick
Tél. 027 282 50 30
Fax 027 282 50 21
Natel 079 779 00 65

Ouverture du bureau:
Mardi: 14h à 18h
Jeudi: 14h à 17h30
E-Mail: patrick.dayer@heremence.ch

Constructions (*)
Tél. 027 282 50 29
Eau potable:
Tél. 079 628 60 00

Appel sanitaire d'urgence
Tél. 144

Conciergerie
Responsable:
M. Sierro Jean-François
Natel 079 212 62 37

Salles communales
Réservation auprès
de l'administration communale

Ecoles à Hérémence
1re à 4e primaire et enfantine:
Tél. 027 282 50 35
5e et 6e primaire:
Tél. 027 282 50 34
CO Hérens à Euseigne:
Tél. 027 281 20 04

Bibliothèque communale
Ouverture:
Mardi: 16h à 19h
Jeudi: 16h à 19h
Fermé durant les vacances scolaires

AVS
M. René Micheloud, secrétaire communal
Reçoit sur rendez-vous
Tél. 027 282 50 22

Pouvoir judiciaire et Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)
Juge et Président de l'APEA:
M. Sierro Charly, Hérémence
Natel 079 347 55 00
Vice-Juge:
Mme Logean Marylène
Tél. 027 281 24 01

Tout le personnel communal se tient à disposition sur rendez-vous en cas de besoin.

Ensevelissements
Responsable:
M. Marc-Antoine Dayer
Natel 079 697 72 64

Etat civil pour le Val d'Hérens
Office d'état civil de Sio
Tél. 027 606 33 40
Fax 027 606 33 44

Offices de post
Edelweiss Market
Hérémence: 027 281 20 66
Euseigne: 027 281 21 73

Hôpital régional de Sion
Tél. 027 603 40 00

Médecin
Dr Claude Marguerite De Ruiter
Rte de Sion 11 – Home St-Sylve,
Rez inférieur – 1981 Vex
Tél. 027 207 51 21
Fax 027 207 51 22
E-mail: cabvex@deruiter.ch

Pharmacie
Pharmacie de Vex
Tél. 027 207 26 26

Taxateurs officiel
Dayer André, d'Emile – Hérémence
Tél. 027 281 26 29
Dayer Jean-René – Euseigne
Natel 079 688 55 37

Feu
Numéro d'alarme: 118

Résidence St-Sylve, Vex
Tél. 027 208 50 00

Association pour le Centre médico-social subrégional du Val d'Hérens
Tél. 027 281 12 91
Fax 027 281 12 33

Société de développement du Val des Dix
Tél. 027 281 15 33
Saison d'hiver 027 281 31 80
Fax 027 281 33 70

Paroisse d'Hérémence
Tél. 027 281 13 86

Conseil de communauté
Par Yvan Delaloye, Euseigne
Tél. 027 281 38 63

Service forestier
Garde forestier du cône de Thyon:
M. Bourdin Olivier
Natel: 079 637 53 44
Fax 027 207 31 51

Distribution d'électricité
Energie de Sion-Région SA (ESR SA)
1951 Sion
Tél. 027 324 01 11

Stand de tir intercommunal à Praz-Jean
Tél. 027 281 25 53

Garde-chasse
Gaspoz Pascal
Natel 079 355 39 02

impression ronquozgraphix

Commune
Hérémence
www.heremence.ch